



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Mai 2016

Date de la convocation 9 Mai 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Canet
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SABATIER Michel, CEYRAS : M.BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, MERFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme OLLIER Sophie à M.DÔ Laurent, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,</p>

Objet : Convention avec la commune de CLERMONT L'HERAULT – Renouvellement de la mise à disposition du centre de loisirs à VILLENEUVETTE.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 18 septembre 2013, le Conseil communautaire a approuvé une convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Clermont l'Hérault fixant les modalités de mise à disposition du centre aéré de Villeneuve.

Il précise que dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal sans hébergement, la Communauté souhaite pouvoir continuer à disposer d'une structure d'accueil commune à l'ensemble des pôles offrant notamment des animations de pleine nature sur place.

En conséquence, il est proposé au conseil de renouveler cette convention selon les modalités suivantes :

- Prise en charge des frais de fonctionnement par la Communauté de communes du Clermontais,

- Mise à disposition gracieuse du bâtiment et du terrain privatif attenant, à compter du 1^{er} juin et jusqu'au 31 Août 2016.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement de la convention à entre la commune de Clermont l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais fixant les modalités de cette mise à disposition et notamment la prise en charge des frais de fonctionnement par la Communauté de communes du Clermontais.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160523-2016-05-18-17-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016